

COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA Embouteilleur Coca-Cola

AVIS DE CONVOCATION

CIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 14 juillet 1947)

MM. les actionnaires et souscripteurs d'actions nouvelles de la Cie des Boissons hygiéniques de Casablanca, société anonyme au capital de 4 millions de fr. dont la siège social est à Casablanca, 1, bd Victor-Hugo, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 17 juillet à 10 h. 30, à la chambre de commerce de Casablanca, bd de la Gare, avec l'ordre du jour suivant :

- rapport du conseil d'administration .
- Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation du capital en numéraire de 4 à 20 millions de francs effectuée par devant M^e Morvan, notaire à Casablanca, le 12 juillet 1947 ;
- Constatation de la réalisation définitive de cette augmentation de capital ;
- Jetons de présence à allouer aux administrateurs ;
- Augmentation du nombre d'administrateurs ;
- Suppression des actions au porteur ;
- Organisation d'un droit de préférence au profit des actionnaires en cas de cession ;
- Modifications à apporter en conséquence aux statuts et notamment aux articles 6, 10, 11 et 12 des statuts.

Le conseil d'administration.

GROUPE DES FIDUCIAIRES
M. BERNARD et J. DE LANGRE
FIDUCIAIRE MAROCAINE JURIDIQUE ET FISCALE
81, rue Colbert, Casablanca
AUGMENTATION DE CAPITAL
CIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 22 novembre 1947)

I — Le conseil d'administration de la Cie des boissons hygiéniques de Casablanca, société anonyme au capital de 20 millions de francs, dont le siège social est à Casablanca, 1, bd Victor-Hugo, dans sa délibération du 17 juillet 1947, a décidé que le capital social serait porté de 20 millions à 25 millions de francs par l'émission au pair de 5.000 actions nouvelles de 1 000 fr. chacune, toutes à souscrire en numéraire et à libérer de la totalité à la souscription.

.....

LE PROBLÈME DES BOISSONS GAZEUSES (*La Vigie marocaine*, 3 juillet 1948)

LES boissons gazeuses sont considérées par les peuples latins — et beaucoup sont latins en ce sens — comme des boissons pauvres réservées aux malades ou au lendemain de fêtes.

Les limonades frappées et pétillantes, les sodas ou même les eaux naturelles qui ont le double avantage de vous mouiller le palais et de vous dégorger le foie sont des méconnues que nous allons réhabiliter.

À la Foire, pas ou peu de stands spéciaux sont consacrés aux boissons gazeuses, mais on les trouve dans tous les bars, toujours prêtes à être servies aux jeunes comme aux vieux, de toutes races et de toutes religions.

DANS les premières années du Protectorat, un grand nombre de maladies étaient amenées par les eaux polluées du sol marocain. Pourtant, la chaleur, le sable, la poussière obligeaient la population et les colonnes militaires à boire certainement plus qu'en Métropole.

Après les terribles épidémies de 1913, la stérilisation des eaux devant servir à la boisson s'imposait et c'est alors que se fondèrent les premières sociétés spécialisées dans les boissons gazeuses.

Ce furent d'abord deux maisons qui firent leur apparition sur la place, se bornant à rendre l'eau potable, l'une en la distillant, l'autre en la traitant par l'ozone.

Puis, rapidement, les premières limonades furent implantées, les maisons existantes se développèrent ; d'autres se montèrent. Les moyens de filtrage varièrent : l'industrie des boissons gazeuses était née au Maroc, elle allait prendre une extension considérable.

Parallèlement se développaient les services de fraude et d'hygiène, les premiers destinés au contrôle de la composition des boissons, les seconds chargés de veiller à la mise en bouteilles et aux manipulations dans les meilleures conditions de propreté.

Ainsi, grâce à l'initiative privée, qui fut à l'origine de cette industrie au Maroc, et au contrôle effectif de différents services, la population a actuellement à sa disposition des boissons saines et de première qualité.

L'effet de la guerre

L'industrie des boissons gazeuses eut à souffrir de la guerre. Les effets se traduisirent par le manque de matières premières et principalement le sucre. Le consommateur sait, hélas, ce que fut la saccharine et si, actuellement, ce produit tend en majeure partie à disparaître, la population gardera le mauvais souvenir de ces boissons. Aujourd'hui, grâce à la compréhension de la Direction des Affaires économiques, on peut dire que tous les limonadiers perçoivent suffisamment de sucre pour couvrir leurs besoins.

Pourtant, il est assez bizarre de constater que l'arrêt de guerre autorisant l'emploi de la saccharine n'a pas encore été rapporté. Peut-être, le laisse-t-on subsister afin de permettre l'écoulement des stocks constitués ?

L'évolution des goûts

On pourrait admettre qu'en peinture, lecture ou musique, les goûts changent avec les époques suivant des influences plus ou moins faciles à expliquer ; mais il est difficile de croire que cette évolution s'étende également aux boissons. Pourtant, il est possible de le remarquer. Ainsi il y a une dizaine d'années, en boissons gazeuses, nous en étions à la limonade blanche et au demi-panaché. Vint ensuite le diabolo menthe ou grenadine. Puis vient l'époque des sodas. limonade menthe, limonade orange ou

limonade banane ; et cette fois, le mélange est tout préparé dans des bouteilles capsulées d'une vingtaine de centilitres. Enfin, nous venant d'Amérique, firent leur apparition, les colas. Et c'est Coca-Cola, Nutri-Cola, Pepsi-Cola, Jony-Cola, Kina-Cola. Autant de mélanges savants provenant d'extraits de fruits sucrés et mouillés d'eau gazeuse. Les goûts en sont là, on a délaissé la limonade nature, on délaisse lentement les sodas pour en venir aux colas. Quelle sera la prochaine formule ? Mystère.

Bouteilles et bouchons

Les limonadiers du Maroc trouvent à peu près tout ce dont ils ont besoin pour l'embouteillage et le bouchonnage sur place. Les frais en sont réduits d'autant et les industries parallèles peuvent ainsi travailler.

Le premier problème est la fabrication de la bouteille. Toujours par fait de guerre, le Protectorat manqua de verre et les limonadiers eurent alors la possibilité d'utiliser les bouteilles américaines qui étaient abandonnées par l'U. S. Army. Ces bouteilles de 30 cl en verre transparent ou foncé, on les trouve encore en service aujourd'hui et elles sont notamment utilisées par la Société fermière d'Oulmès avec, incrustée dans le verre, la formule américaine : « Ne doit pas être utilisée à nouveau ». Comme on le voit, la formule [est] incompatible avec les restrictions nées des hostilités.

Néanmoins, avec les temps meilleurs, on revient aux flaconnages d'avant-guerre et chaque maison choisit une forme de bouteille qui lui est propre. Une verrerie des Roches-Noires est maintenant à même de satisfaire toutes les demandes du Maroc dans des délais relativement courts. Naturellement, les prix sont assez élevés et il arrive fréquemment que les taxes de consignation du limonadier à ses clients ne représentent que la moitié ou le tiers de la valeur réelle de la bouteille. Si l'on considère que la casse moyenne dans une année d'exploitation est d'environ 2,5 %, il est facile d'imaginer la perte sèche subie.

Les bouchons de liège proviennent également de fabrication locale et enfin les bouchons couronnes sont fournis par trois usines du Maroc. Le fer-blanc, qui en est la matière première, provient des chutes laissées par les entreprises chargées de la confection des boîtes pour la conserve.

Quelques produits entrant dans la fabrication des eaux gazeuses ont augmenté tels l'acide citrique, qui est passé de 158 à 264 fr. le kg. ou le gaz carbonique, qui, de 21,80 a sauté à 44 francs, et surtout le matériel dont les changements de prix ont terriblement affecté toutes les industries, mais on n'envisage pas d'augmentation sur les boissons à la sortie d'usine.

LES LIMONADIERS AMÉRICAINS À L'ASSAUT DU MARCHÉ MONDIAL

(La Vigie marocaine, 3 juillet 1948)

Il est certain que la France, pays buveur de vin, ne se serait pas prêtée à une expérience semblable à celle que vient de subir l'Amérique. Toutefois, on ne peut que s'incliner devant une publicité formidable qui a réussi à élever au 1^{er} rang des industries d'outre-Atlantique, la fabrication et la vente des boissons gazeuses, en particulier des colas. Disposant de moyens extrêmement puissants, quelques maisons américaines ont réussi, en vingt ans, à faire accepter comme boisson quasi-nationale, un mélange de jus de fruits dont le goût varie légèrement suivant la marque et qui est maintenant absorbé par jeunes ou vieux, à toutes les heures du jour et de la nuit, et en toutes circonstances.

Toutes les grosses maisons américaines visent maintenant l'exportation, et le Maroc est, depuis six mois environ, un nouveau lieu d'expérience qui, il faut le reconnaître, se prête assez bien à son rôle de territoire cobaye.

L'un après l'autre, tous les spécialistes des États-Unis viennent se disputer la consommation marocaine et installent à Casablanca leurs usines d'embouteillage.

Les extraits, composés, suivant les marques, de 12 ou 14 essences différentes de fruits tropicaux, sont reçus directement des laboratoires américains dans des flacons de 3 l. 785 d'un poids de 5 kg.

Les entreprises locales incorporent à ces condensés des proportions déterminées de sucre et d'eau distillée. Pendant une heure et demie, le mélange est malaxé et maintenu à une certaine température. Une canalisation le conduit alors directement à l'appareil de mise en flacons.

D'un côté arrivent les bouteilles vides qui passent successivement dans des bains de soude caustique, de lessive, de vapeur d'eau et d'eau claire, assurant ainsi une stérilisation parfaite.

Les différents mouvements sont effectués sur une chaîne et à peine sorties de la laveuse, les bouteilles sont mirées. Seules, celles qui paraissent impeccables passent au remplissage. Un premier cran de la chaîne amène le flacon sous un robinet à sirop, mécaniquement réglé pour telle quantité, un second présente le goulot sous une arrivée d'eau gazeuse fournissant le remplissage complémentaire enfin, un dernier cran capsule automatiquement la bouteille. Une ultime vérification pour s'assurer du bon capsulage et c'est la mise en caisses en vue de la livraison.

Inutile d'ajouter que l'eau utilisée est distillée, puis refroidie pour permettre une meilleure absorption du gaz carbonique.

Les machines extrêmement perfectionnées permettent un rendement de 30 bouteilles à la minute et la consommation actuelle du Maroc est telle, que dans la seule usine que nous visitons, deux machines tournent nuit et jour, produisant ainsi plus de 85.000 bouteilles toutes les 24 heures. Il est à remarquer également que les manipulations sont assez brutales et, l'on s'étonne de voir des flacons de verre si bien résister aux chocs qui leur sont imposés lors des divers contrôles et de la mise en caisses.

Ainsi est rempli en quelques minutes le flacon que demain présentera le cafetier du coin ou tel stand de la Foire dans son local agrémenté de calendriers publicitaires à l'effigie des « pinup » d'outre-Atlantique.

COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 4 sept. 1948)

Convoc. A.G.

Nom. d'adm.

Un bidon d'essence explose
6 blessés graves
(*La Vigie marocaine*, 29 septembre 1948)

Aujourd'hui, vers 6 heures 30, l'explosion d'un bidon d'essence a déclenché un commencement d'incendie dans une usine de boissons hygiéniques située à l'angle de la route de Médiouna et du boulevard Victor-Hugo.

Six ouvriers ont été brûlés, dont un Européen très grièvement.

Il s'agit de M. Georges Stolnikow, 35 ans, qui a été transporté à l'hôpital Jules-Colombani. Son état est désespéré.

Les cinq autres blessés sont des Marocains. Ils sont brûlés plus superficiellement et se trouvent en traitement à l'hôpital Jules-Mauran où ils ont été conduits quelques minutes après l'accident.

Les dégâts matériels provoqués par l'incendie sont insignifiants. Les pompiers se sont rendus sur les lieux.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marocain*, 1^{er} octobre 1948)

M^{me} Olga Stolnikow, sa fille Hélène, leurs parents et amis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Georges STOLNIKOW

leur époux et père, décédé le 30 septembre 1948 à la suite d'un accident de travail.

Les obsèques auront lieu le vendredi 1^{er} octobre à 15 h. 15 à l'église orthodoxe grecque.

Réunion à 15 heures à l'hôpital Jules-Colombani.

La Direction et les employés de la Cie des boissons hygiéniques de Casablanca ont le regret de vous faire part de la mort de leur employé et ami :

Georges STOLNIKOW

survenu accidentellement dans l'exercice de ses fonctions, et présentent à la famille du disparu leur plus profonde sympathie.

Pour la cérémonie, se conformer à l'avis de la famille.

GROUPE DES FIDUCIAIRES
M. BERNARD et J. DE LANGRE
FIDUCIAIRE MAROCAINE JURIDIQUE ET FISCALE
81, rue Colbert, Casablanca
COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA
AUGMENTATION DE CAPITAL
(*La Vigie marocaine*, 9 octobre 1948)

1. — Le conseil d'administration de la Compagnie des Boissons hygiéniques de Casablanca, société anonyme au capital de 25.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, 1, bd Victor-Hugo, dans sa délibération du 5 décembre 1947, a décidé que le capital social serait porté à 40.000.000 de francs par l'émission au pair de 15.000 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, toutes à souscrire en numéraire et à libérer de la totalité à la souscription.

.....

GROUPE DES FIDUCIAIRES
M. BERNARD et J. de LANGRE
Casablanca, 81, rue Colbert
AVIS AUX ACTIONNAIRES

COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIENIQUES DE CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 23 mars 1949)

MM. les actionnaires, et porteurs de parts de fondateur de la Cie des Boissons Hygiéniques de Casablanca, société anonyme au capital de 40 millions de francs, dont le siège social est à Casablanca, 1, bd Victor-Hugo, sont avisés que le délai de souscription aux actions B de l'augmentation du capital de 40 millions de francs à 200 millions de francs qui devait expirer le 21 mars 1949 est prorogé jusqu'au 9 avril 1949 inclus et qu'en conséquence les souscriptions et les versements continueront d'être reçus jusqu'à cette date, aux guichets des établissements bancaires suivants :

- Crédit marocain. 21, bd Moulay-Youssef, à Casablanca ;
- Compagnie privée marocaine, 15, rue de Longwy, à Casablanca ;
- succursales de Casablanca, Rabat, Fez, Oujda, Marrakech, Agadir et Taroudant du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Le conseil d'administration

GROUPE DES FIDUCIAIRES M. BERNARD et J. de LANGRE
Fiduciaire Marocaine Juridique et Fiscale
Casablanca, 81, rue Colbert

Augmentation de capital de 40.000 000 de francs à 200 000.000 de francs
COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIENIQUES DE CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 20 mai 1949)

1. L'assemblée générale extraordinaire de la COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA, société anonyme au capital de 40.000.000 de francs, dont le siège social est à CASABLANCA, 1, bd Victor-Hugo, qui s'est tenue le 24 janvier 1949 a notamment :

a) décidé de porter le capital social de 40.000.000 francs à 200.000.000 de francs par l'émission au pair de 160.000 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, émises au taux de 1.100 francs par action, dont 1.000 francs représentant capital de l'action et 100 francs une prime d'émission au profit de société : toutes les actions étaient à souscrire en numéraire et à libérer de la totalité à la souscription, tant pour le capital de l'action que pour le montant de la prime.

Sur les 160.000 actions émises 42.000 actions sont dites actions A et 118.000 actions sont dites actions B. comme les actions anciennes.

Cette augmentation de capital était subordonnée à la double condition suspensive de l'approbation des avantages particuliers en résultant par une assemblée générale extraordinaire subséquente et l'approbation de ladite augmentation de capital par les porteurs de parts de fondateur.

b) désigné la FIDUCIAIRE MAROCAINE DE CONTROLE (FIDUMAC), société à responsabilité limitée, au capital de 500.000 francs, dont le siège social est à CASABLANCA, 81, rue Colbert, représentée par M. Maurice BERNARD, expert-comptable, son gérant, comme commissaire pour faire un rapport à une assemblée générale extraordinaire subséquente sur les avantages particuliers de l'augmentation de capital ;

c) sous réserve de la ratification de l'augmentation de capital de 40.000.000 de francs à 200.000.000 de francs modifié les articles 6, 10, 11, 41 et 43 des statuts ;

d) modifié l'article 16 des statuts d'où il résulte que la société sera désormais administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

II. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 1949 a ratifié purement et simplement tous avantages particuliers pouvant résulter de l'augmentation

de capital après avoir entendu lecture du rapport de la FIDUCIAIRE MAROCAINE DE CONTRÔLE, commissaire désignée par l'assemblée générale du 24 janvier 1949.

III. — Il n'a pas été tenu d'assemblée des porteurs de parts de fondateur, les deux seuls porteurs de parts ayant remis au conseil d'administration approbation sans restriction ni réserve, des modalités de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée du 24 janvier 1949.

IV. — Aux termes d'un acte reçu par M^e MORVAN, notaire à CASABLANCA, le 26 avril 1949, M. Kenneth PENDAR, administrateur délégué et mandataire de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 1949, a déclaré que les 180.000 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, représentant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale à la totalité du capital des actions par lui souscrites et de la prime d'émission de 100 francs par action, soit au total 176.000.000 de francs.

À cet acte est demeuré annexé, dûment certifié, l'état prescrit par la loi.

V. — Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à CASABLANCA, le 2 mai 1949, il appert que cette assemblée a notamment :

a) reconnu la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement sus-énoncée ;

b) constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 40.000.000 de francs à 200.000.000 de francs ;

c) constaté que les modifications apportées aux articles 6, 10, 11, 13, 41 et 43 des statuts par l'assemblée du 24 janvier 1949 devenaient définitives d'où il résulte notamment :

— que le capital social est fixé à 200.000.000 de francs et divisé en 200.000 actions de 1.000 francs chacune, dont 42000 actions A jouissant d'un vote plural de cinq voix dans toutes assemblées d'actionnaires et 158.000 actions B à vote unitaire ;

— que les actions A sont obligatoirement nominatives et soumises pour leur cession à certaines restrictions indiquées aux statuts, les actions B étant nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire et librement négociables.

VI. — Le 19 mai 1949 ont été déposés aux greffes des Tribunaux de première instance et de paix (Nord), CASABLANCA, etc.

Le conseil d'administration.

Pour extrait et mention :

FIDUCIAIRE MAROCAINE JURIDIQUE ET FISCALE.

Le gérant : J. de LANGRE.

PM Sports
La vie dans les clubs
(*Le Petit Marocain*, 10 décembre 1949)

Coca-Cola Sports. — Voici la composition du Comité : présidents honoraires : MM. Pendar Kenneth, Painvin Georges ; président d'honneur : M. Harold UST. ; président actif : M. Croizier Pierre ; trésorier, général : M. Riestch Maurice ; secrétaire général : M. Matougui Amédée ; entraîneur : M. Mokhtari ; assesseurs : MM. Sebti, Leca, Achir, Ducassou, Tahar.

GROUPE DES FIDUCIAIRES M. BERNARD et J. de LANGRE
Fiduciaire Marocaine Juridique et Fiscale
Casablanca, 81, rue Colbert

Augmentation de capital de 200.000 000 de francs à 229 000.000 de francs
COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIENIQUES DE CASABLANCA
(*La Vigie marocaine*, 12 mai 1950)

Émission d'actions nouvelles.
Mêmes guichets que précédemment.

LE COCA-COLA PRÉPARE SA REVANCHE ?
(*L'Observateur politique, économique et littéraire*, 10 août 1950)

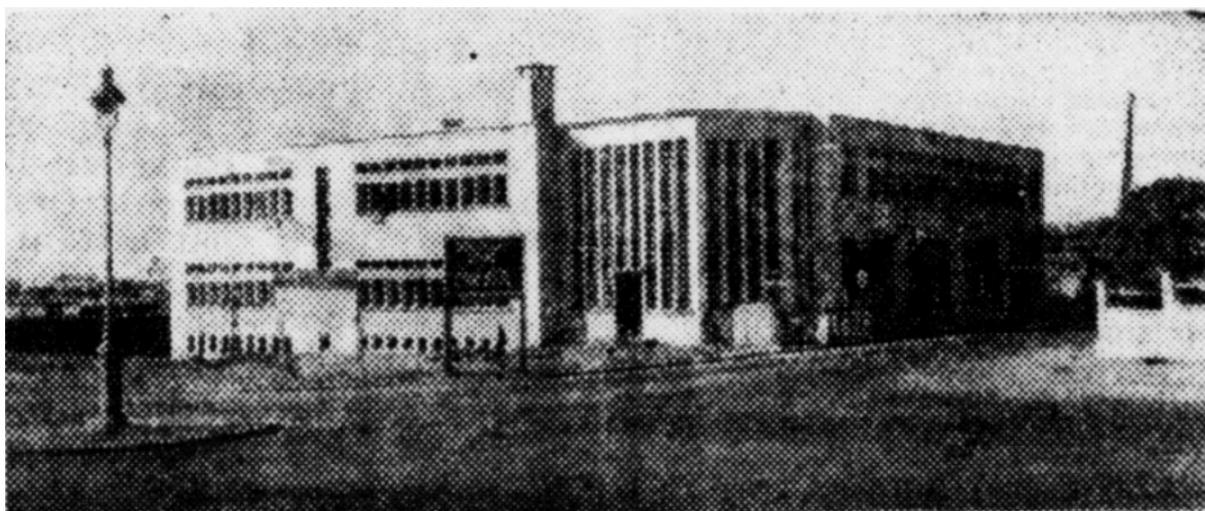
.....
Passons maintenant au Maroc. La Société anonyme des boissons gazeuses de Marrakech est aujourd'hui au capital de 60 millions, en 6.000 actions de dix mille francs. Elle compte le pacha de Marrakech, Si Brahim El Glaoui, dans son conseil d'administration.

Quant à la Compagnie de boissons hygiéniques de Casablanca, aujourd'hui société anonyme au capital de 200 millions, elle compte parmi ses administrateurs le marquis de Chaponay, cousin germain de M. Charles Schneider, le gérant du Creusot, le général de Sevin, M. Pierre Chabert, des Mines de l'Ouenza, et deux Américains, dont M. Kenneth W. Pendar, homme de lettres (*sic*). Cet homme de lettres, aujourd'hui administrateur délégué de la Compagnie de boissons hygiéniques, a « travaillé » pendant toute la guerre sous les ordres de M. Murphy, comme consul général des U.S.A. à Casablanca.

Dans son livre « Adventure in Diplomacy », il raconte ses faits et gestes d'agent des services secrets américains.

Georges VILLERS.

Une nouvelle usine Coca-Cola route des Ouled-Ziane
(*La Vigie marocaine*, 3 septembre 1950)



Une nouvelle usine Coca-Cola va être prochainement inaugurée à l'angle de la rue de Camiran et de la route des Ouled-Ziane.

La nouvelle usine de la « Compagnie des boissons hygiéniques de Casablanca », concessionnaire de Coca-Cola, couvre une superficie de 3.000 mètres carrés. C'est sur place qu'a été tirée la pierre nécessaire à la construction.

Le 8 août, c'est-à-dire, huit mois après le début des travaux, l'usine était pratiquement terminée et, à cette occasion, les entrepreneurs ont certainement battu un de leurs records de célérité.

Plus de 100 Marocains, près de 20 Européens ont travaillé sur le chantier de l'usine « Coca-Cola » où l'on s'affaire à l'équipement des bureaux, à l'installation des machines les plus modernes qui permettront de fabriquer le « Coca-Cola » et de le mettre en bouteille dans les meilleures conditions possibles.

Des batteries d'épurateurs destinées à assurer la parfaite qualité de l'eau utilisée ont été mises en place.

Toutes les personnes intéressées par la fabrication du « Coca-Cola » pourront d'ailleurs être admises sur simple demande à l'usine où elles seront les bienvenues.

AEC 1951
CASABLANCA
XIII. PRODUITS ALIMENTAIRES
FRUITS. PRIMEURS (Commerce et Industrie)

C^{ie} des boissons hygiéniques de Casablanca, 1, bd Victor-Hugo. — Sté anon., 229 millions fr. Adm. dél. : Kenneth Pendar.

L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE USINE COCA-COLA
(*La Vigie marocaine*, 19 janvier 1951)

Ainsi que nous l'avons relaté brièvement hier dans nos dernières éditions, la Compagnie des Boissons hygiéniques de Casablanca, concessionnaire de Coca-Cola, avait convié hier, à 11 heures, de nombreuses personnalités à l'inauguration de sa nouvelle usine qui se dresse à l'angle de la route des Ouled-Ziane et de la rue de Camiran.

C'est M. Gordon, directeur de l'usine, qui recevait ses hôtes parmi lesquels on reconnaissait MM. Boniface, chef de la Région, Madone, consul général des États-Unis, Speed, représentant le consul de Grande-Bretagne, Wattin, secrétaire général adjoint de la Région civile, Desanti, chef de cabinet, Grillet, chef des Services municipaux, et son adjoint M. Rovira, MM. Belinccioni, Lorrain Cruse, Hadj Omar Sebti, Chaumont, Dahan, Bernard, Delangre, Mohammed Sebti, Mohammed Laraki, Mohammed el Mandjara, Demnati, Lasserre, le marquis de Chaponnay [Chaponay], Bennani, Mézière, [Martial] Thézard, etc.

M. Kenneth Pendar, administrateur-délégué de la compagnie, retraça dans une brève allocution l'historique de l'introduction de Coca-Cola au Maroc et présenta ses vœux de bienvenue à l'assistance, vœux auxquels s'associa M. Painvin¹, vice-président délégué.

¹ Georges-Jean Painvin, président délégué de l'Omnium nord-africain.

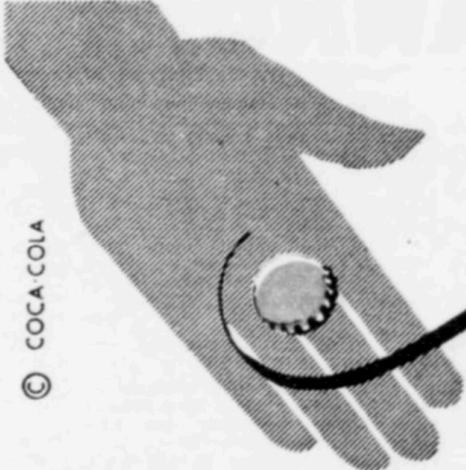
C'est S.A. le prince Moulay Hassan, frère de S.M. le sultan et président du conseil d'administration de la compagnie, qui pressa le bouton, mettant en marche les machines automatiques.

On put alors admirer le fonctionnement des ingénieux appareils procédant, sans intervention humaine, au lavage, au remplissage et au capsulage des bouteilles. Tout est minutieusement contrôlé et c'est un produit parfait qui est livré à la consommation à la cadence de 160 bouteilles à la minute.

Un buffet réunit ensuite toutes les personnes présentes qui purent apprécier la qualité de Coca-Cola.

Et cette sympathique Inauguration se termina par la projection de films publicitaires parfaitement au point puisqu'ils ont été réalisés par Walt Disney lui même.

Publicité
(La Vigie marocaine, 1^{er} juin 1951)



© COCA-COLA

HAVAS,

Partout, toujours, vous aimez
boire "COCA-COLA" bien glacé.
Partout, à **CASABLANCA**
demandez la capsule rouge
de votre "COCA-COLA"
Contre **5 capsules rouges**
vous aurez droit
à un "COCA-COLA" gratuit.

***Demandez
votre capsule...***



MISE EN BOUTEILLES PAR LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE "COCA-COLA"
LA COMPAGNIE DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA, ROUTE DES OUIED ZIANE TÉLÉPH: 415-20

GROUPE DES FIDUCIAIRES
M. BERNARD et J. de LANGRE
FIDUCIAIRE MAROCAINE JURIDIQUE ET FISCALE
Casablanca, 81, rue Colbert
« Cie DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA »
Division des parts de fondateur
(*La Vigie marocaine*, 1^{er} juin 1951)

I. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la « Cie DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA », société anonyme au capital de 229.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, 1, boulevard Victor-Hugo, qui s'est tenue le 21 avril 1950, a notamment, et sous la condition suspensive de la ratification de cette décision par une assemblée des porteurs de parts de fondateur :

a) Décide la division des DEUX CENTS parts de fondateur en DEUX MILLE DIXIÈMES de parts de fondateur, attribués aux porteurs de parts de fondateur à raison de DIX DIXIÈMES de part pour chaque part de fondateur ancienne possédée ;

b) Décidé la transformation desdits DEUX MILLE DIXIÈMES en DEUX MILLE parts de fondateur nouvelles attribuées aux porteurs de DIXIÈMES de part de fondateur à raison d'une part nouvelle pour UN DIXIÈMES de part de fondateur ancienne ;

c) Modifié en conséquence les articles 51 et 52 des statuts.

.....

Le conseil d'administration
Pour extrait, et mention :
FIDUCIAIRE MAROCAINE JURIDIQUE ET FISCALE
Le gérant : J. de LANGRE

GROUPE DES FIDUCIAIRES
M. BERNARD et J. de LANGRE
FIDUCIAIRE MAROCAINE JURIDIQUE ET FISCALE
Casablanca, 81, rue Colbert
« Cie DES BOISSONS HYGIÉNIQUES DE CASABLANCA »
Société anonyme au capital de fr. : 229.000.000
Siège social : Casablanca,
angle rue des Ouled-Ziane et rue de Camiran
(*La Vigie marocaine*, 1^{er} juin 1951)

Convoc. A.G.

Albert Ayache,
Bilan d'une colonisation. Le Maroc.
(Éditions sociales, 1955)

La Compagnie des boissons hygiéniques de Casablanca fut d'abord une société anonyme à responsabilité limitée au capital de 50.000 francs, fondée par deux citoyens américains, représentant la société Coca-Cola. Elle fut transformée en société anonyme au capital de 6 millions où se trouvaient représentés en parties égales hommes

d'affaires français et marocains [El Glaoui]. Une nouvelle augmentation de capital accroît la part des Marocains, riches marchands et membres du Maghzen, qui souscrivirent 50 millions de francs d'actions. En 1950, le capital marocain fut submergé par les apports des groupes financiers français conduits par la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Les deux Américains, membres du conseil d'administration, continuent de disposer de parts de fondateurs qui leur réservent 25 % des bénéfices.

Pepsi-Cola se monta plus modestement sous la forme d'une S.A.R.L., chargée de la fabrication, de la mise en bouteille et de la vente au Maroc de la boisson américaine.

La rivalité des deux groupes fut très vive.

Suite :

1983 : les Brasseries du Maroc absorbent la Société casablancaise des boissons gazeuses (SOCABOGA) et sa filiale du Gharb (SOBOGAR)(40 % du marché).

1986 : gros investissements.

1990 : nouveau siège.

1990 (12 février) : rachat de la Société industrielle marocaine (SIM), embouteilleur Pepsi-Cola (17,4 % du marché).

1999 : l'Omnium nord-africain absorbe la Société nationale d'investissement, maison-mère des Brasseries du Maroc depuis 1975.

2000 (1^{er} août) : les Brasseries du Maroc filialisent leurs boissons gazeuses au sein de la Société centrale des boissons gazeuses (SCBG).

2003 (mars) : l'ONA cède l'ensemble Brasseries du Maroc-SCBG au groupe Castel.

En juillet suivant (semble-t-il en raison du mécontentement de Coca-Cola d'avoir été tenu en dehors de la transaction), Castel doit céder la SCBG à l'espagnol Equatorial Coca-Cola Bottling Company (ECCBC), déjà maître de l'Atlas Bottling Company (ABC), concessionnaire Coca-Cola sur Tanger et Oujda.